

L'histoire du temps présent en Europe depuis 1945.

*Ou comment se constitue et se développe
un nouveau champ disciplinaire**

Pieter LAGROU

INTRODUCTION

L'idée selon laquelle l'histoire se définit par la distance temporelle entre l'historien et son objet est ancienne. Tenter d'écrire l'histoire « à chaud », de sa propre époque, a de tous temps suscité la méfiance. Ainsi, dans la préface de ses mémoires, en réalité une histoire du règne de Louis XIV, achevée en juillet 1743, Saint-Simon part de la question de « savoir s'il est permis d'écrire et de lire l'histoire, singulièrement celle de son temps¹ ». L'auteur distingue l'histoire générale, « celle qui l'est en effet par son étendue de plusieurs nations ou de plusieurs siècles de l'Église » et dont la valeur n'est plus à démontrer, de l'histoire particulière, « celle du temps et du

* La contribution de Pieter Lagrou est parue dans *La Revue pour l'histoire du CNRS*, n°9, novembre 2003, pp. 4-15. Nous tenons à exprimer nos remerciements au Professeur André Kaspi, directeur de la rédaction de la revue du CNRS, d'avoir autorisé de publier ce texte dans ce Cahier. Ainsi, l'article de Pieter Lagrou trouvera de nouveaux lecteurs.

1. Saint-Simon, *Mémoires* (texte établi et annoté par Gonzague Truc), édition La Pleiade, 1959 [1743], p. 1.

pays où on vit² ». La pratique de cette dernière soulève deux objections majeures. Tout d'abord, l'écriture de l'histoire de son temps est dangereuse. « Celui qui écrit l'histoire de son temps, qui ne s'attache qu'au vrai, qui ne ménage personne, se garde bien de la montrer. Que n'auroit-on point à craindre de tant de gens puissants, offensés en personne, ou dans leurs plus proches par les vérités les plus certaines, et en même temps les plus cruelles ! Il faudroit donc qu'un écrivain eût perdu le sens pour laisser soupçonner seulement qu'il écrit. Son ouvrage doit mûrir sous la clef des plus sûres serrures, passer ainsi à ses héritiers, qui feront sagement de laisser couler plus d'une génération ou deux et de ne laisser paroître l'ouvrage que lorsque le temps l'aura mis à l'abri des ressentiments³ ». La suite de ses mémoires laisse le lecteur dubitatif quant à la sincérité de cette crainte de Saint-Simon : son histoire scandaleuse n'était que trop explicitement conçue pour une consommation immédiate. L'objection majeure qu'il formule est d'un autre ordre. « La charité peut-elle s'accommoder du récit de tant de passions et de vices, de la révélation de tant de ressorts criminels, de tant de vues honteuses et du démasquement de tant de personnes pour qui, sans cela, on auroit conservé de l'estime, ou dont on auroit ignoré les vices et les défauts ? Une innocente ignorance n'est-elle pas préférable à une instruction si éloignée de la charité ? Et que peut-on penser de celui qui, non content de celle qu'il a prise par lui-même ou par les autres, la transmet à la postérité et lui révèle tant de choses de ses frères, ou méprisables ou souvent criminelles ?⁴ ». Si l'objection semble datée, sa réfutation est résolument moderne : « Comprendons que la connaissance est toujours bonne, mais que le bien ou le mal consistent dans l'usage que l'on en fait. [...] Les mauvais, qui, dans ce monde, ont déjà tant d'avantages sur les bons, en auroient un autre bien étrange contre eux, s'il n'étoit pas permis aux bons de les discerner, de les connoître, par conséquent de s'en garer, [...] de les faire passer tels qu'ils sont et qu'ils ont été à la postérité, en lui transmettant l'histoire de leur temps⁵ ». « Ceux qui ont la confiance des généraux, des ministres, encore plus ceux qui ont celle des princes, ne doivent pas laisser ignorer les mœurs, la conduite, les actions des hommes. Ils sont obligés de les leur faire connoître tels

2. *Idem*, p. 4.

3. *Idem*, p. 15.

4. *Idem*, p. 5.

5. *Idem*, p. 10.

qu'ils sont, pour les garantir des pièges, de surprises, et surtout de mauvais choix. C'est une charité étendue à ceux qui gouvernent, et qui regarde très principalement le public, qui doit être toujours préféré au particulier. Les conducteurs de la chose publique, en tout ou en partie, sont trop occupés d'affaires, trop circonvenus, trop flattés, trop aisément abusés et trompés par le grand intérêt de le faire pour pouvoir bien démêler et discerner⁶ ». Bref, pour Saint-Simon, entre les dangers de l'exercice de l'histoire de son temps – danger qui expose l'historien à la rétorsion, mais aussi aux risques de partialité – et la responsabilité d'éclairer le public et les gouvernants, c'est la dernière qui l'emporte.

Deux siècles plus tard, la question soulevée par Saint-Simon n'avait rien perdu de son actualité. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe était profondément divisée sur l'interprétation de son histoire récente. La catastrophe que le continent venait de vivre avait ouvert un questionnement : l'engouement pour le fascisme et le nazisme avant guerre avait-il été la preuve de l'échec de la société capitaliste, ou au contraire l'illustration des dangers de régimes totalitaires liberticides, dont le communisme ? La défaite, la collaboration et une libération-sauvetage venue de l'étranger, avaient-ils montré l'échec des États-nations vaincus, ou est-ce que ceux-ci s'étaient libérés eux-mêmes, par la force de leur résistance ? En l'absence du recul nécessaire, face à l'impossible impartialité, voire, en l'absence de sources accessibles leur permettant d'appliquer leur méthodologie, dans les différents pays européens les historiens se sont le plus souvent abstenus de participer à ces débats. Pourtant, le défi fut très différent selon les pays : l'Allemagne vaincue, qui avait initié cette guerre et endossait la responsabilité écrasante de ses crimes, l'Angleterre, triomphante mais exsangue, la France, humiliée mais aspirant à jouer un rôle de premier plan. En cela, la rupture de 1945 fut sensiblement différente de celle de 1918, quand les historiens les plus en vue avaient joué un rôle de premier plan dans l'interprétation de la Grande Guerre, pour le meilleur – comme la création de la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine par l'universitaire Pierre Renouvin – ou pour le pire, comme en témoignent les historiographies nationales militantes sur les responsabilités pour le conflit ou les « livres blancs » et « livres noirs » sur les atrocités commises. En plus, en dépit d'une convergence sans précédent des sociétés européennes après 1945,

6. *Idem*, p. 12.

chaque pays choisit une autre voie de reconstruction nationale, avec une géométrie politique très variable. L'Italie post-fasciste, le bipartisme à l'autrichienne, la politique du consensus qui triompha aux Pays-Bas, sont autant d'exemples de la diversité européenne. C'est dans ce contexte qu'il faut situer les historiographies nationales, dans leur articulation institutionnelle, politique et intellectuelle.

Cet article propose d'esquisser l'évolution remarquable de l'histoire récente en Europe au XX^e siècle, d'une sous-discipline méprisée, exercée en marge du paysage académique, à un des domaines historiographiques les plus prolifiques, voire hégémoniques. La diversité terminologique en la matière est grande et en évolution permanente. Elle se caractérise en général par l'inflation des appellations des périodes historiques qui se succèdent. En France, l'histoire moderne s'est définie comme différente de l'histoire médiévale, ce qui obligea les contemporains de la Révolution française de définir leur propre époque, en rupture avec « l'Ancien Régime » qui caractérisait « l'époque moderne » comme « l'histoire contemporaine ». Dès les années 1930 en Allemagne, la conscience d'être contemporains d'une nouvelle rupture radicale, avec l'avènement du nazisme, forgea la notion de *Zeitgeschichte*, l'histoire de son temps. L'appellation « histoire du temps présent », introduite en France à la fin des années 1970 par une nouvelle école historiographique qui voulait se différencier de l'histoire contemporaine, principalement investie dans l'étude du dix-neuvième siècle, fut implicitement inspirée de la terminologie allemande. La situation est comparable dans les pays néerlandophones, où l'histoire contemporaine s'est emparée du superlatif de « nouveau » (*nieuwe geschiedenis* désignant l'époque moderne et *nieuwste geschiedenis* la période de 1789 à 1940), forçant l'introduction du néologisme *eigentijdse geschiedenis* (histoire de son propre temps) pour la période postérieure à 1945. Entretemps, la rupture de 1989 est en train de provoquer un nouveau glissement terminologique, puisque nous nous sentons de moins en moins contemporains de ce vingtième siècle désormais clos, qui a trouvé une nouvelle unité par la disparition de régimes et d'idéologies qui ont constitué une partie de sa singularité. Il ne s'agit donc dans cet article en aucun cas de périodisations fixes, mais tout au plus d'une pratique et de la conscience qu'ont les pratiquants du rapport temporel à leur objet d'étude.

Au-delà des singularités nationales et terminologiques, il semble que l'on peut identifier des étapes communes dans l'émergence d'une histoire du vingtième siècle après 1945 à l'échelle

de l'Europe occidentale. L'histoire de son temps et de son pays fut d'abord confiée à des institutions spécialisées, soit des instituts nationaux, soit des instituts affiliés aux grandes familles politiques. Ensuite, à partir des années 1970, l'histoire récente gagne ses titres de noblesse académique et elle s'intègre dans les réseaux et les institutions habituels de la recherche et de l'enseignement universitaire. Une évolution concomitante à cette « banalisation » tend pourtant à nouveau à souligner la singularité du rapport de l'histoire du temps présent à son objet, à travers la figure de l'historien-expert. En enjambant un demi-siècle et la moitié d'un continent, cette esquisse s'appuie sur des exemples tirés de divers contextes nationaux. Ils ont une valeur d'illustration et ne sont donc pas systématiquement représentatifs pour l'ensemble des historiographies nationales. L'historiographie européenne, comme l'histoire européenne elle-même, est faite de singularités et d'exceptions. À moins de s'interdire tout traitement d'ensemble, c'est donc par un dosage prudent de traits particuliers et de traits généraux que procède cet article.

LE PAYSAGE HISTORIOGRAPHIQUE DES ANNEES D'APRES-GUERRE

L'ouvrage d'Henri Michel et Boris Mirkine-Guetzévitch, *Les idées politiques et sociales de la résistance* fut l'une des toutes premières publications sur la Résistance aspirant à un statut d'ouvrage scientifique, publié par les Presses universitaires de France en 1954 et préfacé par Georges Bidault. Dans son avant-propos, Lucien Febvre, un des doyens de la discipline historique en France, recommande la lecture de l'ouvrage aux « chevaliers sincères ou utilisateurs astucieux [...] de "l'objectivité" », qui seraient tentés d'objecter : « Il est impossible en 1953, une dizaine d'années après les événements, d'écrire l'histoire de ces années brûlantes, 1940-1944 ; l'entreprendre, c'est se vouer à un échec certain ; où sont les documents secrets, où les esprits surhumainement critiques capables de s'élever assez haut pour ne point tomber à ras de terre dans le piège des vérités partisans ? Attendons, attendons quarante ans ; alors, les acteurs de la tragédie étant morts, ou moribonds, les historiens pourront, toutes cendres refroidies, commencer à retirer sans se brûler les marrons tout

cuits de la légende officielle⁷ ». Son apologie de l'histoire de son temps et de son pays est pourtant malaisée. Tout en saluant la lucidité des auteurs face à un sujet aussi complexe et controversé, Lucien Febvre regrette en passant l'occasion manquée par les auteurs d'inscrire cette histoire dans la longue durée de l'histoire des idées politiques en France, en se bornant à « un compartiment trop strictement limité du temps ». Surtout, il conclut sur une note plus relativiste qu'élogieuse : « Hélas, il y a bien des chances que, cinquante années s'étant écoulées, les Historiens disent tout autre chose que ce qu'on voudrait [...]. Ils diront, les Historiens, ce qu'ils pourront dire, étant des hommes de l'an 2000. Raison de plus pour que nous leur procurions, les hommes de 1950 (qui furent aussi ceux de 1940 et, quelques-uns, les hommes de 1920) – raison de plus pour que nous leur procurions en toute honnêteté, notre version à nous des événements que, bien sûr, ils interpréteront autrement que nous. Qu'ils ne pourront pas ne pas interpréter autrement que nous, j'entends – mais aussi que les Historiens de l'an 2050, qui suivront. Sans que nous puissions dire qu'ils ont raison, eux, et que nous avons tort, nous. Au moins, notre version des événements a-t-elle eu ses preuves vivantes. Elle est contresignée par des milliers de sacrifices. Au double sens du mot – elle a eu ses Martyrs⁸ ». En dernière analyse, pour Lucien Febvre, l'histoire du temps présent relève plus de la reconnaissance d'une dette morale envers les martyrs et les témoins, et donc, de la commémoration, que de l'historiographie scientifique à proprement parler.

La préface de Lucien Febvre caractérise bien le paysage historiographique français pendant les premières décennies du deuxième après-guerre. La pesanteur de la dette morale envers les martyrs avait un nom : Marc Bloch⁹. Lucien Febvre avait accepté sans trop d'états d'âme de prendre la place de ce dernier à la tête de la revue *Les Annales* lorsque celui-ci avait été expulsé de l'Université par les lois antisémites de Vichy. Marc Bloch choisit la résistance et il fut exécuté par les Allemands en juin 1944 dans un champ à quelques

7. Henri Michel et Boris Mirkine-Guetzévitch, *Les idées politiques et sociales de la résistance*, avant-propos de L. Febvre, Paris, P.U.F., 1954, p. VII.

8. *Idem*, p. XI.

9. Voir Carole Fink, *Marc Bloch. A Life in History*, Cambridge, Cambridge UP, 1989 et Olivier Dumoulin, *Marc Bloch*, Paris, Presses de Science Po, 2000.

kilomètres de Lyon. Marc Bloch n'a pas seulement fait preuve de courage physique, mais aussi de courage intellectuel en appliquant sa méthodologie et son analyse à des sujets brûlants, tels que son expérience de soldat pendant la Grande Guerre et son vécu de cette étrange défaite de 1940, ce qui lui a valu un statut de saint patron de la profession historique en France depuis lors. Ses successeurs – parfois targués d'usurpateurs – furent bien plus frileux et bien plus déterminés à préférer la longue durée et l'histoire plus ancienne à la courte durée et l'histoire de leur temps. Il y a une étrange ironie dans le mépris souvent affiché par « l'école des *Annales* » pour « l'histoire événementielle » et « l'histoire bataille », précisément au moment où un événement catastrophique et une bataille mondiale viennent de secouer le monde jusque dans ses fondements. La longue durée n'apparaît-elle pas alors comme un comportement de fuite intellectuelle ? La tentation peut être forte de décliner cette question rhétorique en accusations *ad hominem*. Ne serait-ce leur trajectoire personnelle qui aurait fait préférer la longue durée à un Lucien Febvre ou encore à un Fernand Braudel – sans doute le plus méprisant de sa lignée intellectuelle envers l'histoire contemporaine – et qui fut coupé des événements qui ont bouleversé sa propre époque pendant ses cinq longues années dans un camp de prisonniers de guerre en Allemagne ?

Ce genre d'insinuations est bien trop facile pour discréditer un courant intellectuel qui a dominé la recherche française en sciences sociales pendant plus de 30 ans. Il était incontestablement commode pour cette génération d'historiens d'éviter l'histoire récente et de dédaigner l'histoire politique. Pourtant, ils témoignaient d'un autre type d'engagement qu'on pourrait qualifier de progressiste, voir, pour certains, de socialiste, et qu'ils partageaient, par exemple, avec la *New History* de la revue britannique *Past&Present*, autour d'historiens comme Eric Hobsbawm et Edward Thompson, bien que ces derniers n'aient jamais dédaigné le contemporain et le politique¹⁰. Il s'agissait de la conviction qu'en analysant les structures profondes de la société dans leur durée – notamment les structures d'inégalité et de domination – l'historien avait un rôle critique, voire un rôle de proposition pour remédier aux injustices inhérentes à ces structures, un rôle d'émancipation par la compréhension. Pour certains adhérents

10. Voir James Obelkevich, « Past and Present. Marxisme et histoire en Grande-Bretagne depuis la guerre », dans *Le Débat*, décembre 1981, pp. 89-111 et id. « New Developments in History in the 1950s and 1960s », dans *Contemporary British History*, vol. 14 n° 4, 2000, pp. 125-142.

du courant des *Annales*, cette idée reposait sur une confiance en la malléabilité de la société, sur l'idée que l'intellectuel, de par la force de ses analyses et de par sa force de proposition, pouvait intervenir dans les structures mêmes de la société. Les ambitions intellectuelles de l'historien qui se pose en conscience critique ou en commentateur politique semblent alors bien modestes, liées exclusivement aux libertés négatives de la démocratie libérale, de démasquer les mythes, de dénoncer les crimes ou de faire lumière sur des faits et des circonstances – plus proche, finalement, des objectifs du courtisan et du conseiller du prince de Saint-Simon.

Avant d'en venir à la résurgence de ce modèle-là, retournons pourtant au contexte de l'après 1945 et à la position de l'histoire récente dans le paysage intellectuel et académique en ces années. L'avant-garde intellectuelle et l'élite académique – celle qui tenait les grandes revues et les chaires universitaires – dédaignaient son exercice et elle laissait la basse besogne de l'histoire événementielle et des batailles récentes à des historiens de deuxième zone. Ce désinvestissement ne fut pourtant pas immédiat. Pendant une première période d'élan civique, couvrant les années de 1945 à 1947, les protagonistes de l'historiographie nationale ont répondu à l'appel, ont accepté de s'occuper de façon prioritaire de cette histoire récente. En témoignent les cours de Lucien Febvre au Collège de France sur la guerre et son implication dans la Commission d'histoire de l'occupation et de la Libération de la France, ou encore celui de Nicolaas Wilhelmus Posthumus, fondateur de l'Institut international d'histoire sociale à Amsterdam, dans la création de l'Institut d'État de documentation de guerre aux Pays-Bas, ou les tentatives comparables de Suzanne Tassier à Bruxelles¹¹. Pourtant, les contraintes, les barrières matérielles, politiques et autres ont vite eu raison de cet élan. Qui étaient alors les historiens qui prendraient leur place et en quels lieux exerceraient-ils leur métier ? De façon schématique, on peut distinguer deux types d'historiographie très contemporaine qui émergent dans les différents pays d'Europe occidentale dans les années 1950-1970 : l'historiographie dite « pluraliste » et celle produite dans des instituts d'État.

11. Voir Pieter Lagrou, « Historiographie de guerre et historiographie du temps présent : cadres institutionnels en Europe occidentale (1945-2000) », dans *Bulletin du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, vol. 30/31 (août 2000), pp. 191-215. (Accessible en ligne : http://www.ihttp.cnrs.fr/equipe/Lagrou/historiographie_pl.html)

Le deuxième après-guerre en Europe occidentale est caractérisé par le triomphe du modèle pluraliste, qui voit la consécration du pouvoir institutionnel des partis politiques et leurs organisations sociales et culturelles affiliées. La représentation proportionnelle ne régit pas seulement le partage des sièges au parlement ou les portefeuilles ministériels au sein du gouvernement ; elle sert aussi de clef de partage dans presque tous les autres domaines de la vie publique, des nominations de fonctionnaires aux conseils d'administration des organismes publics et semi-publics, de l'enseignement à l'assurance et de la mutuelle aux clubs de sport. C'est une organisation de la société qu'on a nommée *lottizzazione* en Italie, *Proporz* en Autriche ou encore *verzuijing* aux Pays-Bas et en Belgique. Pendant cette époque, tout naturellement, la représentation proportionnelle s'est aussi appliquée à l'historiographie, surtout contemporaine. Il est facile de ridiculiser cette *storiografia lottizzata* en mentionnant, par exemple, que c'est en cette discipline que l'ancien chancelier allemand Helmut Kohl a obtenu son doctorat, avec une histoire de son propre parti et qui plus est, dans sa propre circonscription électorale – thèse étrangement disparue des bibliothèques par la suite. Reproductrice de versions partisans, destinée à un usage interne au sein d'une famille politique légitimant les choix passés, voire à la production d'une tradition politique hermétique, cette historiographie politique et politisée a souvent incarné toutes les tares que l'on reproche à l'histoire contemporaine. Elle représente pourtant la majorité de la production en mémoires de maîtrise, thèses de doctorat, colloques et monographies issus des départements d'histoire des universités d'Europe occidentale jusque dans les années 1980. Son essor considérable fut impulsé par la création de centres d'archives et de documentation affiliés à des grandes familles politiques et par des fondations et instituts portant le nom de grands pères fondateurs, que ce soit Maurice Thorez, Konrad Adenauer, Antonio Gramsci ou Giangiacomo Feltrinelli. Dans un flot intarissable de productions médiocres, cette historiographie au service du pluralisme – ou faut-il écrire : du règne des partis ? – ne peut pourtant être disqualifiée en bloc car elle a aussi parfois offert un cadre et des ressources à des travaux innovants sur l'histoire politique du XX^e siècle.

Par ailleurs, en ces années se développe aussi un courant de la science politique peu porté sur la modélisation et qui dans sa pratique se distingue à peine de l'historiographie politique, si ce n'est pour des raisons institutionnelles. C'est en France et en Grande-Bretagne, pays

où le clivage droite-gauche l'emporte sur une *lottizione* selon des critères d'appartenance politique plus spécifiques, qu'une histoire contemporaine et politique *stricto sensu* se maintient le mieux, même si elle se pratique dans d'autres lieux et emprunte d'autres circuits que ceux de l'histoire en tant que discipline constituée. En France par exemple, l'histoire politique impulsée par Jean Touchard et René Rémond à l'Institut d'études politiques de Paris dès le début des années 1950, ne peut être confondue avec le modèle dit « pluraliste » décrit ci-dessus. Or, si elle ne partage pas les tares d'une historiographie politisée à outrance, elle se caractérise aussi, longtemps, par un soigneux évitement des sujets qui fâchent, notamment, en France, l'histoire de Vichy.

DES INSTITUTS NATIONAUX

Le deuxième modèle, plus atypique, nous intéresse ici plus particulièrement. Il concerne la création, par les gouvernements d'après-guerre, d'instituts nationaux ayant pour charge la conservation des sources de la période de la guerre et l'écriture de son histoire. Il s'agit ici d'une intervention exceptionnelle de l'État dans la production historiographique. Puisque la sauvegarde, la codification et l'interprétation de l'histoire récente de la guerre, du nazisme et de l'occupation étaient perçues comme une urgence politique et que ce chantier était déserté par les élites intellectuelles et académiques, ce fut aux gouvernements d'après-guerre de prendre l'initiative institutionnelle pour l'impulser. Le premier exemple date d'octobre 1945, quand, à l'initiative du gouvernement, est créé à Amsterdam un bien nommé Institut d'État de documentation de guerre (*Rijksinstituut voor Oorlogsdocumentatie*)¹². En France, une première Commission d'histoire de l'occupation et de la Libération fut créée en 1946, auquel a succédé en 1950 le Comité français d'histoire de la Seconde Guerre mondiale. En 1980, ce Comité fut dissous et remplacé par l'Institut d'Histoire du Temps Présent, unité propre du CNRS¹³. En Allemagne, la création d'un Institut d'histoire du temps présent (*Institut für Zeitgeschichte*) à Munich en 1950 coïncide pratiquement avec la création de la République fédérale, et elle est voulue comme

12. Voir <http://www.niod.nl/>

13. Voir <http://www.ihp.cnrs.fr>

un signe fort que le nouvel État est prêt à assumer son passé¹⁴. En Italie, un Institut national pour l'histoire du mouvement de libération (*Istituto Nazionale per la Storia del Movimento di Liberazione*) est créé à Milan en 1949, avec des branches dans les chefs-lieux de toutes les provinces¹⁵. En 1967, cet Institut sera officiellement reconnu par l'État. En Autriche, une Archive de documentation de la résistance autrichienne (*Documentationsarchiv des Österreichischen Widerstandes*) est créée à Vienne en 1963 et dotée d'un statut officiel en 1983¹⁶. La Belgique, où toute discussion de l'histoire de l'occupation fut longtemps bloquée à cause de la controverse autour de l'attitude du roi Léopold, clôt la série avec la création en 1970 d'un Centre de recherches et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale¹⁷.

Tous ces instituts partagent trois caractéristiques très singulières. Premièrement, leur insertion institutionnelle est fort atypique. Ils n'avaient en général aucun lien avec les universités et leurs départements d'histoire, lieux principaux de la production historiographique, mais ils dépendaient directement du gouvernement, le plus souvent du ministère de l'Enseignement et de la Recherche. En France, le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale fut dans un premier temps rattaché directement à la présidence du Conseil (le président de la IV^e République) et ensuite au cabinet du Premier ministre, même si ses chercheurs furent salariés par le CNRS. Son fonctionnement témoignait d'une conception très administrative, avec des représentants hauts fonctionnaires de tous les ministères, un réseau national de correspondants départementaux et six sous-commissions thématiques.

Deuxièmement, cette situation découlait directement de la tâche qu'on leur avait confiée : d'une part, la sauvegarde des sources et d'autre part, la rédaction d'une synthèse nationale faisant l'autorité sur la période. La sauvegarde des sources fut une réelle obsession durant les premières années de l'après-guerre. Il y avait une crainte très

14. Voir <http://www.ifz-muenchen.de/>. Pour une comparaison éclairante entre l'historiographie allemande et japonaise après 1945, voir Sebastian Conrad, *Auf der Suche nach der verlorene Nation. Geschichtsschreibung in Westdeutschland und Japan, 1945-1960*, Göttingen, 1999.

15. Voir <http://www.insmli.it/>

16. Voir <http://www.doew.at/>

17. Voir <http://www.cegesoma.be/>

répandue que l'activité clandestine de la résistance, qui par nature n'avait laissé que très peu de traces archivistiques, tomberait dans l'oubli, alors que les administrations en place et leur collaboration avaient engendré une masse d'archives considérable et domineraient donc l'historiographie. Le spectre fut en quelque sorte que, sans une mobilisation importante, les aspects les plus dignes d'être commémorés disparaîtraient, alors que les aspects les plus honteux de la conduite nationale se perpétueraient. La constitution, par exemple, de collections aussi complètes que possible, de la presse clandestine, fut ainsi une priorité absolue, conçue comme un complément de mémoire aux archives nationales. En règle générale, ces instituts furent totalement indépendants des archives nationales, même si certaines archives concernant la période de la guerre, qui de droit appartenaient aux archives nationales, furent conservées dans leurs locaux, afin d'en faciliter l'exploitation par les chercheurs. La commande d'un récit consensuel national de la période de la guerre, à produire au sein de ces instituts en un laps de temps réduit à quelques années, témoignait initialement d'une confiance positiviste dans les vertus de l'historiographie. Une fois que lumière serait faite sur ces années sombres, la voie serait libre à la réconciliation nationale, au lieu des controverses débilantes de l'immédiat après-guerre, sur fond de faits mal établis. Pourtant, la confiance avait ses limites. Aux Pays-Bas, par exemple, chaque volume de la grande synthèse produite par l'Institut d'État de documentation de guerre devait au préalable être soumis à une commission constituée de personnalités politiques pour recevoir son *nihil obstat* du ministre. Au Danemark et en Autriche, ce fut au ministère des Affaires étrangères de prendre en charge la traduction et la distribution de travaux sur la conduite nationale dans la guerre, dans un but très explicite de réhabiliter l'image du pays à l'étranger.

Une troisième caractéristique tient à la délimitation stricte des compétences de ces instituts d'histoire à la reconstitution du cadre collectif et du contexte historique de la période de la guerre, à l'exclusion des responsabilités individuelles, qu'elles soient d'ordre judiciaire ou politique. En effet, en France et aux Pays-Bas, par exemple, c'est une commission parlementaire qui mène, à la fin des années 1940, une large enquête pour déterminer les responsabilités politiques pour la défaite et la conduite de l'administration sous l'occupation, enquêtes qui ont dans les deux cas donné lieu à une

publication volumineuse de sources et témoignages¹⁸. Ces enquêtes furent menées sans aucun lien avec les instituts et comités créés pour étudier cette période, car ces derniers n'étaient pas censés s'engager sur un terrain politique. Ces instituts évitèrent aussi soigneusement tout conflit de compétence avec les instances judiciaires chargées de l'épuration et du jugement des crimes commis pendant la guerre. La répartition fut en premier lieu d'ordre chronologique, puisque les premières monographies sur les crimes commis en temps de guerre sont publiées au début des années 1950, quand l'action des tribunaux s'amenuise sous l'effet combiné des délais de prescription et des lois d'amnistie. À cela s'ajoute une priorité absolue accordée à l'histoire de la Résistance en général et une faible attention pour le génocide des Juifs en particulier et ce au moins jusqu'au milieu des années 1960. En France par exemple, le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale mena de larges recherches sur la résistance et la déportation, mais il laissa l'histoire de la persécution des juifs de France au Centre de documentation juive contemporaine, comme si la Résistance était une affaire qui concernait toute la nation, et la persécution avant tout la communauté juive.

Vu ces caractéristiques très particulières, il n'est guère étonnant que, si l'historiographie dite « pluraliste » a été décriée comme celle des partis, celle des instituts et comités nationaux a été dénoncée comme une historiographie officielle, au service de l'État. Pourtant, leur bilan aussi mérite d'être nuancé. Pendant les vingt premières années de leur existence, ces instituts remplissent un rôle crucial dans la sauvegarde de documents et d'archives qu'on ne peut sous-estimer. En revanche, leur production scientifique déçoit de façon tout à fait prévisible les attentes de leurs fondateurs, d'une historiographie consensuelle et synthétique écrite en l'espace de quelques années. Les Pays-Bas sont le seul pays d'Europe occidentale à avoir produit une histoire officielle et quasiment incontestée en quatorze volumes et une trentaine de tomes, rédigés d'une main de maître par Louis de Jong, directeur de l'Institut d'État de documentation de guerre, mais cette publication a pris un retard considérable sur l'échéancier initial de cinq ans, puisqu'elle paraît en livraisons quasi annuelles, de 1969 à

18. *Les événements survenus en France de 1933 à 1945. Assemblée Nationale. Session de 1947*, n° 2344 (PUF, 1947-1951) et *Enquêtecommissie regeringsbeleid 1940-1945* (La Haye, 1949-1956).

1991¹⁹. En France et en Allemagne, la production est beaucoup plus fragmentée. Le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale et l'*Institut für Zeitgeschichte* créent chacun une revue spécialisée qui s'impose vite comme la référence incontournable dans le domaine et qui contribue singulièrement à internationaliser le champ d'études de la Seconde Guerre mondiale²⁰. Si le comité français produit toute une série de monographies, comme celle d'Henri Michel et Boris Mirkine-Guetzévitch, citée dans l'introduction de cet article, majoritairement consacrées à l'histoire de la Résistance, la première synthèse de l'histoire de l'occupation est publiée par un journaliste, Robert Aron, dans les années 1950, et la plus populaire par un autre journaliste, Henri Amouroux, dans les années 1980 – un double camouflet aux historiens professionnels²¹. En Allemagne, la *Zeitgeschichte* se consacre à ses débuts surtout au moment de 1933, à l'échec de la République de Weimar et à l'avènement du régime nazi, délaissant un peu la période de la guerre elle-même. La naissance d'une historiographie critique est par ailleurs accompagnée par des projets de recherche de grande envergure aux tonalités ouvertement apologétiques, comme la publication d'une documentation en plusieurs volumes, au cours des années 1950, sur l'expulsion des populations allemandes d'Europe centrale et orientale, à l'initiative du ministère des Expulsés (*Dokumentation der Vertreibung der Deutschen aus Ost-Mitteleuropa*)²².

19. Louis de Jong, *Het Koninkrijk de Nederlanden in de Tweede Wereldoorlog*, 14 vol., La Haye, 1969-1991.

20. Respectivement la *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale* et la *Vierteljahresheft für Zeitgeschichte*.

21. Robert Aron, *Histoire de Vichy, 1940-1944*, Paris, 1954, 767 p. et Henri Amouroux, *La grande histoire des Français sous l'Occupation*, 9 vol., Paris, 1976-1991. Il faut souligner la contribution surtout pédagogique d'un auteur comme Henri MICHEL, entre autres par la rédaction de cinq *Que sais-je* aux Presses Universitaires de France ; par ordre chronologique (remarquez les priorités thématiques) : *Histoire de la Résistance en France (1940-1944)*, 1950 ; *Les Mouvements clandestins en Europe, 1938-1945*, 1961 ; *Histoire de la France Libre*, 1963 ; *Pétain et le Régime de Vichy*, 1978 ; *La Défaite de la France, septembre 1939-juin 1940*, 1980. Parmi les ouvrages précurseurs, il faut saluer le *Vichy : 1940-1944*, Paris, 1972, de l'historien et universitaire Yves Durand.

22. Voir, à ce propos, Robert G. Moeller, *War Stories. The Search for a Usable Past in the Federal Republic of Germany*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 2001.

Au lieu d'être monolithique, doctrinaire et officielle, la production historiographique des instituts nationaux est plutôt tardive, fragmentaire et concurrencée. En tout cas, elle a eu du mal à s'imposer comme référence et comme récit national. Pourtant, elle ne donne pas à elle seule la mesure de l'influence publique de ces institutions et de leurs protagonistes. Des hommes comme Henri Michel, Louis de Jong, Eugen Kogon et Martin Broszat ont chacun joué un rôle d'autorité historique, de porte-parole et de conscience de la nation. Ils avaient bâti leur légitimité sur leur engagement pendant la guerre, d'exilé, journaliste ou résistant ; leurs opinions étaient instruites par un engagement socialiste solidement anticommuniste et ils pratiquaient une approche positiviste de l'histoire, selon laquelle les faits avérés par une critique des sources parlent pour eux. Leur rôle public précédait de plusieurs années la publication de l'essentiel de leurs travaux, à travers de nombreuses interventions dans la presse, et, surtout, dans ce nouveau média d'une influence inégalée, la télévision publique. Louis de Jong doit sa notoriété avant tout à son rôle d'auteur et présentateur d'une série d'une vingtaine de documentaires sur l'histoire de l'occupation, transmise sur la chaîne unique de la télévision publique entre 1961 et 1965²³. Henri Michel en fit de même en France dans les mêmes années dans la série de documentaires qu'il dirigeait sous le titre « Trente ans d'Histoire »²⁴. Le récit qu'ils offrirent à cette occasion fut teinté de jugements moraux, opposant une majorité patriotique à une minorité criminelle. Pourtant, cette historiographie " nationale " fut plus caractérisée par un style et un ton que par un contenu ou une interprétation monolithiques et hermétiques. C'est ce style avant tout qui suscita de plus en plus d'opposition et de critique à partir de la fin des années 1960, un moment de contestation souvent présenté en France comme « la révolution Paxtonnienne », d'après le nom de l'auteur américain d'un livre sur Vichy au ton franc, qui tranchait avec la circonlocution et la mansuétude habituelle dans les publications sur le sujet²⁵.

23. Voir Chris Vos, *Televisie en Bezetting. Een onderzoek naar de documentaire verbeelding van de Tweede Wereldoorlog in Nederland*, Hilversum, 1995.

24. Voir Aquilin de Pacy, « Le Comité français d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale », dans *Tendances*, n° 56, décembre 1968, pp. 641-664.

25. Robert Owen Paxton, *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, 1974.

VERS UNE BANALISATION DE L'HISTOIRE DU TEMPS PRESENT ?

Il existe un premier paradoxe intéressant entre le déclin terminal de l'historiographie patriotique et la longévité, voire, le dynamisme surprenant des institutions qui l'ont engendré. La révolution historiographique se fait moins contre eux qu'en leur sein même, en partie grâce à une relève de la génération des fondateurs. Dans un pays comme la Belgique, le renouveau de l'historiographie prend même sa source dans l'institut national, avec les travaux pionniers de José Gotovitch et Jules Gérard-Libois et ceux de Albert de Jonghe²⁶. Ces instituts ont accompagné et impulsé la « banalisation » de l'histoire du vingtième siècle en Europe occidentale, à travers son insertion dans les *curriculum*s universitaires, dans les revues généralistes, par les premières soutenances de thèses de doctorat ayant comme objet des périodes postérieures aux années 1930 et par le recrutement de ces chercheurs dans les universités, une évolution échelonnée dans le temps selon les pays, mais qui a largement réussi sa percée au cours des années 1980. En Grande-Bretagne, le *Journal of Contemporary History* définit son champ d'études dès 1966 comme l'Europe au XX^e siècle, mais quand, trois ans plus tard, les historiens belges se dotent d'une *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, il s'agit d'un périodique longtemps exclusivement consacré au XIX^e siècle²⁷. En France, la revue *Vingtième Siècle* voit le jour en 1984, signalant par là que l'étude du XX^e siècle constitue un champ à part au sein de l'histoire contemporaine, qu'on le définisse comme « histoire du temps présent » ou non²⁸. Concomitant avec cette « normalisation », la liquidation de ces instituts hors cadre, héritage particulier de l'après 1945, a été régulièrement mise à l'agenda depuis le début des années 1970 et pourtant tous se sont, à des degrés différents, transformés en des centres de recherche diversifiés en histoire contemporaine. Ils ont élargi leur domaine d'étude à l'histoire

26. Jules Gérard-Libois et José Gotovitch, *L'an 40. La Belgique occupée*, Bruxelles, CRISP, 1971 et Albert de Jonghe, *Hitler en het politieke lot van België, 1940-1944*, Anvers, 1982.

27. Voir vol. 1 et 2 du *Journal of Contemporary History*, 1966 et *Revue Belge d'Histoire Contemporaine/Belgisch Tijdschrift voor Nieuwste Geschiedenis*, vol. 1, 1969.

28. *Vingtième Siècle*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, janvier 1984.

des années d'après-guerre, des conflits coloniaux et des années 1960. En France, le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale est dissous sur fonds de conflits de personnes et de redéfinition de sa mission à la fin des années 1970. Il est remplacé par l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP), un laboratoire propre du CNRS qui n'a désormais plus aucun lien institutionnel avec le cabinet du Premier ministre. Aux Pays-Bas, l'Institut d'État de documentation de guerre ne perd son épithète étatique qu'en 1998, pour devenir Institut néerlandais de documentation de guerre, rattaché à l'Académie des sciences et en Belgique, le Centre d'études et de documentation guerre et sociétés contemporaines, qui a pris la suite du Centre de recherche et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale, est en voie d'intégration aux Archives nationales. Les instituts italiens et autrichiens ne se sont pas encore transformés de la même manière, mais ils ont tout à fait l'ambition et la vocation à l'être. En Allemagne, la mission de l'*Institut für Zeitgeschichte* de Munich a été dès le début évolutive. Depuis le début des années 1990, ce dispositif est complété par la création d'un nouveau *Zentrum für Zeithistorische Forschung* à Potsdam, qui anime surtout les recherches sur le régime communiste en Allemagne et qui souligne par là l'avenir de centres de documentation et de recherche sur l'histoire très récente²⁹. L'affiliation institutionnelle, la mission et le champ d'études des institutions hérités de l'après 1945 ont profondément évolué, mais ils conservent néanmoins une réelle originalité dans le paysage des recherches historiques, originalité qui constitue un deuxième paradoxe intéressant.

L'EMERGENCE DE L'HISTORIEN-EXPERT

Le déclin de l'historiographie patriotique de la période de la guerre, la généralisation de l'étude de périodes historiques plus récentes et diversifiées et son insertion dans le paysage académique n'ont pas pour autant banalisé le rôle de l'historien du temps présent. La « rentrée dans le rang » de l'exercice de l'histoire du second XX^e siècle (la période postérieure à 1940) n'a pas été accompagnée par un retrait de la scène publique de ses pratiquants. Dans une certaine mesure, c'est même l'inverse qui se produit, puisque l'éclatement du récit consensuel et patriotique suscite une série interminable de

29. Voir <http://www.zzf-pdm.de/>

controverses et de contentieux dans lesquels on fait appel aux historiens comme commentateurs, arbitres et experts des médias, des tribunaux, des gouvernements et des parlements. On peut y voir la rançon du succès, la consécration de la reconnaissance sociale pour la contribution de l'histoire du temps présent à la compréhension du monde actuel. Les historiens ont écrit de doctes livres où ils ont fait preuve de leur maîtrise des sources, de leurs compétences techniques dans l'interprétation et dans la reconstitution et c'est sur la base de cette expertise validée qu'on vient ensuite solliciter leur conseil. Or, comme nous venons de le voir pour la période précédente, la notoriété publique et médiatique des historiens du très contemporain a précédé et dépassé de loin leur influence historiographique.

Le rapport symbiotique entre juges et historiens qui s'instaure à partir des années 1960 illustre encore mieux cette chronologie brouillée. Bien entendu, à cette époque et ensuite, ce ne sont pas les historiens qui se sont mis à jouer aux juges, ce sont les juges qui se sont mis à jouer aux historiens en abandonnant la délimitation traditionnelle de leurs compétences aux faits récents, par l'introduction de la notion inédite de l'imprescriptibilité. Ce n'est pas par hasard que, dans la tradition judiciaire, l'on ait jugé que, au-delà d'une certaine période – jusqu'à dix ans pour les faits les plus graves – les méthodes de la justice pour l'établissement de la preuve ne peuvent plus s'appliquer. En investissant le passé, les juges ont été contraints de faire appel aux historiens. Or, en acceptant un rôle d'expert auprès des tribunaux, les historiens en ont aussi accepté les contraintes, le plus souvent inconsciemment.

Le meilleur et probablement le premier exemple en est le procès de Francfort en 1964 contre une vingtaine de responsables du camp d'Auschwitz. Les tribunaux allemands, qui ne jugèrent que six mille anciens responsables nazis dans toute leur histoire, prirent le parti de n'introduire aucune législation rétroactive et de juger ces responsables sur la base du code pénal de 1870. Le refus du principe de la rétroactivité avait formé la base du rejet massif de la légitimité du tribunal de Nuremberg, tant par la profession juridique allemande que par une très large majorité de la population. Dans la logique de cette décision, le procès portait donc sur le comportement criminel de vingt individus, au lieu de porter sur le système. Les inculpés furent condamnés non pas parce qu'ils exécutèrent des ordres criminels, mais parce que, dans l'exercice de leurs fonctions, ils avaient commis des infractions, notamment, des vols dans un but d'enrichissement personnel au détriment de la *schutz staffel* (SS). C'est dans ce cadre

juridique contraignant que l'*Institut für Zeitgeschichte* accepte de présenter un rapport d'expertise sur l'État SS. À peine retouché, *Anatomie des SS Staates* de Hans Broszat, Martin Buchheim et Helmut Krausnick est publié sous forme de livre l'année suivante et il deviendra l'ouvrage de référence pour toute une génération d'historiens³⁰. Ce n'est que tout récemment qu'on a observé que l'interprétation qui y est offerte d'une minorité criminelle, n'est peut-être pas étrangère au contexte et à la finalité dans lesquels il a été rédigé.

L'apparition de l'historien au tribunal est devenue récurrente par la suite et cette multiplication a amené une réflexion sur les dangers inhérents à cette pratique, signalée, entre autres, par le refus controversé de Henry Rousso de comparaître dans le procès de Maurice Papon³¹. En dehors du prétoire, la polémique autour de la spoliation des biens juifs a créé un marché très rémunérateur d'expertise historique auprès d'administrations et, mieux encore, auprès de grandes entreprises qui ont à grand frais engagé des historiens pour se prémunir contre des révélations préjudiciables à leur image de marque. La pratique de l'expertise historique et des commissions d'enquête a depuis de loin dépassé le périmètre des tribunaux et l'objet de la Seconde Guerre mondiale. Après l'Allemagne et la France, la Grande-Bretagne, la Suède et même la Belgique ont emprunté cette voie pour résoudre des controverses aussi variées que la pratique de camps disciplinaires pour travailleurs récalcitrants, la stérilisation forcée des handicapés mentaux ou encore le meurtre du premier chef du gouvernement du Congo après l'indépendance, Patrice Lumumba³².

Or, le pays qui a le plus généralisé la pratique des commissions d'enquête est sans doute les Pays-Bas. L'Institut d'État de

30. Hans Buchheim, Martin Broszat, Hans-Adolf Jacobsen et Helmut Krausnick, *Anatomie des SS-Staates. Gutachten des Instituts für Zeitgeschichte*, Olten, 1965.

31. Voir à ce propos Henry Rousso, *La Hantise du Passé*, Paris, 1998.

32. Voir à ce propos Olivier Dumoulin, *Le rôle social de l'historien : de la chaire au prétoire*, Paris, 2003 ; le numéro spécial de *Sociétés contemporaines* (n° 39, 2000) sur « Expertises historiques » ; Jaap van Doorn, *Belast Verleden. Over de historisering van de publieke moraal*, Nederlandse Organisatie voor Wetenschappelijk Onderzoek, La Haye, 2000 ; Georgi Verbeeck, « De Lumumba-commissie of een Belgische 'Methodenstreit' », dans *Nieuwste Tijd*, vol. 1, n° 1, 2001, pp. 6-68.

documentation de guerre, le plus souvent en la personne de Louis de Jong, a joué un rôle d'arbitre dans toute une série de controverses liées à l'engagement pendant l'occupation de personnalités publiques, avec les « affaires » Friedrich Weinreb, Willem Aantjes, Pieter Menten, Joseph Luns et Kurt Waldheim : complicité dans la déportation de Juifs ou dans des crimes de guerre, engagement juvénile dans les SS ou le parti national socialiste. Ce rôle atteint son apogée médiatique en 1965. Suite à l'annonce des fiançailles de la princesse héritière avec l'Allemand Claus von Amsberg, le journal britannique *Daily Express* publia une photo de ce dernier dans l'uniforme noir d'officier de la quatre-vingt-dixième *Pantzerdivision*, en opération en Italie du Nord. Louis De Jong fut aussitôt expédié sur place pour une enquête rapide, conclue par une conférence de presse dans l'aéroport de Schiphol, où l'historien annonça qu'en l'absence de preuves de l'implication de Claus von Amsberg dans des crimes de guerre, rien n'empêchait le mariage princier. La pratique de l'examen pré-nuptial sur les antécédents historiques fut reconduite une trentaine d'années plus tard, lors de l'annonce en 2001 des fiançailles du prince héritier Willem-Alexander avec l'Argentine Máxima Zorreguieta, fille d'un ministre dans la junte militaire de Videla, quand l'enquête fut confiée à l'Institut d'études latino-américaines de l'université d'Amsterdam. Au-delà des polémiques de personnes et des aléas du carnet rose de la famille royale, les controverses les plus importantes portant sur l'histoire récente des Pays-Bas furent à chaque fois confiées à des commissions d'enquêtes *ad hoc* : les crimes de guerre coloniale en Indonésie ; la spoliation des Juifs et la désorganisation du rapatriement et de l'accueil en 1945-1946 et, dernier en date, la responsabilité du bataillon néerlandais dans le massacre de Srebrenica.

Cette dernière enquête, confiée à l'Institut néerlandais de documentation de guerre, et qui portait sur des faits qui se sont produits en juillet 1995, fut publiée en avril 2002. Mettant en cause l'impréparation du bataillon et la gestion hésitante de la crise par les responsables de l'époque, elle a provoqué la démission du gouvernement en exercice. Elle peut alors apparaître comme une preuve éclatante du pouvoir de l'historien-expert dans la société actuelle et de sa contribution à une moralisation de la vie publique. Pourtant, la gestion du débat public par commission d'enquête interposée a aussi suscité des critiques, en particulier de la part des historiens. L'enquête sur les crimes commis lors de la répression du soulèvement en Indonésie, commandité en 1969, fut publiée en 1994, suffisamment tard pour que toute polémique soit éteinte et tout

responsable politique largement à l'âge de la retraite. La question de la spoliation et de la restitution des biens juifs fut confiée à pas moins de six commissions d'enquête. Une septième se pencha sur les aspects non-financiers du retour des déportés et plus particulièrement l'incurie dans l'organisation du rapatriement et l'insensibilité bureaucratique des autorités publiques dans l'accueil, par l'entremise d'une fondation de recherche au sein de l'Institut néerlandais de documentation de guerre³³. Au fur et à mesure que sa mission d'enquête fut élargie – des rapatriés juifs aux autres rapatriés d'Allemagne et ensuite des Indes – le projet recruta jusqu'à cinquante chercheurs. Or, face à un tollé croissant, le gouvernement néerlandais décida début 2000, quand la commission d'enquête avait à peine commencé ses travaux, d'accorder des dédommagements aux groupes concernés – juifs, rapatriés des Indes, tsiganes et associations pour les droits des homosexuels – pour un montant total de près de quatre cents millions d'euros. Ce qui laissait aux enquêteurs le choix entre une justification rétroactive de la décision gouvernementale, en soulignant les injustices commises, ou un désaveu du commanditaire, en nuanciant le tableau. Quant à l'enquête sur le massacre à Srebrenica, les critiques ont surtout porté sur la date de publication, qui a permis au gouvernement de démissionner à quelques semaines de la fin de la législature.

De façon plus fondamentale, la pratique systématique consistant à confier le débat public à des commissions d'enquête a été critiquée comme une dépolitisation de controverses par essence politiques. Les commissions fonctionneraient comme des congélateurs, d'où les dossiers brûlants ne ressortiraient que lorsqu'ils seraient totalement refroidis et ne susciteraient plus de débat passionné. Ce déficit démocratique, qui résulte de la professionnalisation du débat historique, risque par ailleurs d'avoir des effets pervers sur le milieu des historiens professionnels lui-même. Qu'en est-il du débat contradictoire entre historiens si l'accès aux sources est accordé de façon exclusive aux historiens accrédités au sein de commissions d'enquête ? L'ouverture des archives et la transparence exceptionnelle comme celle dont ont bénéficié les chercheurs de l'enquête sur Srebrenica sont tout à fait louables, mais les conclusions de telles

33. Voir Pieter Lagrou, compte rendu critique de Martin Bossenbroek, *De Meelstrep. Terugkeer en Opvang na de Tweede Wereldoorlog*, Amsterdam, 2001, 687 p., dans *Nieuwste Tijd. Kwartalschrift voor eigentijdse geschiedenis*, vol. 2, n° 5, décembre 2002, pp. 72-78.

recherches sont fermées à toute vérification par leurs pairs. De plus, quel est l'impact, par exemple, de la mobilisation de cinquante chercheurs sur le thème de l'opération du rapatriement – objet ciblé dans la durée s'il en est – sur une petite communauté d'historiens contemporains ? Quel sera, à terme, et dans un autre cadre, l'impact des moyens exceptionnels mobilisés par la Fondation pour la mémoire de la Shoah, sur les équilibres thématiques de la recherche en histoire contemporaine en France ? Ne sommes-nous pas en train d'abandonner l'orientation même de nos questionnements à des décisions d'ordre politique et par là l'unique liberté dont les historiens disposent, de poser leurs propres questions au passé ?

PROFESSIONNALISATION OU LEGITIMITE SCIENTIFIQUE ?

En cinquante ans, la pratique de l'histoire « du temps et du pays où on vit », telle que la définissait Saint-Simon, a connu un développement surprenant, de la méfiance et du manque de légitimité scientifique à la professionnalisation d'une sous-discipline reconnue pour sa compétence experte. Longtemps, cette histoire était considérée comme une *Legitimationswissenschaft*, un discours de légitimation sous les apparences de la scientificité, notamment après 1945, que ce soit dans sa version « pluraliste » d'une historiographie des familles politiques, ou dans sa version nationale, d'historiens « officiels ». Même quand elle ne le fut pas, la géographie politique de l'historiographie d'après-guerre permettait souvent une première orientation. L'engagement politique d'un Martin Broszat, d'un Louis de Jong, d'un François Bédarida, d'un Albert de Jonghe ou d'un Roberto Battaglia fut indissociable de leur œuvre. Ceci ne revient pas à dire que leurs écrits furent entièrement prévisibles ou politisés à outrance, en tout cas pas pour ceux mentionnés ici. Tout simplement, ils écrivaient à une époque où l'affiliation politique n'était pas considérée comme une affaire privée et l'historiographie n'était pas censée être un exercice politiquement neutre. La génération suivante d'historiens du contemporain n'est pas soudainement devenue politiquement neutre non plus, seulement, l'engagement politique n'est plus considéré comme une affaire publique et les loyautés professionnelles priment désormais sur les loyautés politiques. Le statut professionnel des historiens bénéficie d'une nouvelle autonomie reconnue. Dans la mesure où l'on fait appel à des historiens comme experts, leurs avis qualifiés sur le passé ont le même statut que celui

des économistes sur l'économie, ou celui des vétérinaires sur le cheptel bovin.

C'est à cet égard que la comparaison entre juges et historiens revêt un intérêt particulier, qui ne tient pas tant aux différents statuts de la vérité, de la preuve, du témoin ou de la reconstitution dans chacune de ces pratiques professionnelles qu'au statut de la profession en tant que tel. La compétition territoriale occasionnée par les procès historiques, notamment ceux pour crimes dits imprescriptibles, montre à quel point les deux professions réclament un statut comparable d'autonomie dans l'application des méthodes avérées de leur métier à leurs champs de compétences exclusifs. Pendant les années d'après-guerre, qu'on a qualifiées de période d'apogée du modèle « pluraliste », dans la plupart des pays européens les juges aussi affichaient leur appartenance politique, ou en tout cas, celle-ci fut un secret public et dépendait des mécanismes de nomination selon les quotas de la *lottizzazione*. La nouvelle autonomie des juges, qui a été accueillie comme un sursaut salutaire, en Italie, en France et ailleurs, est le résultat de l'affaiblissement des loyautés politiques, ou, plutôt, de l'émergence d'une loyauté professionnelle plus forte que les loyautés précédentes. Elle est saluée comme le signe fort de l'avènement d'une société post-idéologique, de l'effacement d'un pluralisme devenu stérile, voire d'un tribalisme politique. L'émergence d'une démocratie libérale plus intégrale a été accompagnée par l'affirmation de toute une série de métiers auxiliaires, d'experts en tous genres à qui l'on peut confier une gestion dépolitisée en vertu de leurs compétences techniques et scientifiques, bref, en vertu de leur autonomie du champ politique. Les historiens et leurs commissions d'enquête ne seraient alors que la dernière addition à cette liste. Dans cette logique, les sociétés modernes n'auront bientôt plus à débattre, même pas de leur passé.

Or, peut-on faire confiance à la corporation des historiens pour gérer le passé ? De toute évidence, l'idée d'un « ordre des historiens » est une aberration. Le débat historique est un débat citoyen par essence, qui concerne tous les citoyens qui ne sont pas historiens et qui concerne les historiens aussi en tant que citoyens. Comme pour toute discipline selon Karl Popper, la légitimité scientifique de l'histoire récente tient à son ouverture à la contradiction et ce de façon non exclusive, car l'histoire n'appartient pas aux historiens. L'historien-expert qui s'est affranchi des loyautés politiques qui régissaient les sociétés d'après-guerre, risque de se trouver encore moins autonome s'il accepte les contraintes de l'histoire sur

commande. En cela l'histoire récente n'a rien perdu de sa particularité, qui consiste en la compétition territoriale sur un champ qui est l'objet de toutes les convoitises et de toutes les pressions, avec le défi constant de la difficulté d'une mise à distance critique. Tout comme en 1743, nous pouvons conclure avec Saint-Simon : « Comprendons que la connaissance est toujours bonne, mais que le bien ou le mal consistent dans l'usage que l'on en fait ».